Réf. Farde e-Assemblées : 2625031

N° OJ : **34**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Asbl "Ferme du Parc Maximilien".- Subside EV 2024 : 1.950,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a le souci d'entretien et de lutte contre la plante invasive "la Renouée du Japon" sur son terrain de 600 m² situé en périphérie du centre de compostage de la Ville de Bruxelles Q4 rue de Ransbeek, 1120 Bruxelles ;

Considérant que l'asbl "La Ferme du Parc Maximilien" a mis à disposition de la Ville de Bruxelles deux boucs sur ledit terrain afin de tester l'expérience en éco-pâturage en 2024 ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 1.950,00 EUR à l'asbl "La Ferme du Parc Maximilien" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroi d'un subside de 1.950,00 EUR, à l'asbl "Ferme du Parc Maximilien", pour l'éco-pâturage en 2024 au centre de compostage situé rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles.- Article 76605/332/02 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :